

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal	45
Membres en exercice.....	45
Présents ou représenté.e.s	
à la séance.....	41
Absents. es	4

Délibération n°2022-04-11-F

Budget Ville - Budget primitif 2022

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, **quatorze avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **huit avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, M. TARGUI

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à	Mme LELU
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
Mme MAFFRE-BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
M. LEBLANC	a donné mandat à	Mme AVOGNON ZONON
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
Mme MARTINEZ,	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme CAZALS	a donné mandat à	M. BEDOURET

ABSENT.E.S

M. MULLER, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 à L.2312-3,

VU l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU la délibération n°2022-03-03-F visant le rapport d'orientations budgétaires qui a donné lieu à un débat en séance du Conseil Municipal en date du 17 mars 2022,

VU l'annexe B1.7 au Budget Primitif 2022 indiquant la répartition des subventions aux associations conformément à l'article L.2311-7 du CGCT,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022 et ses annexes,

CONSIDERANT que le versement des subventions correspond à un intérêt public local,

CONSIDERANT que le budget annexe du restaurant administratif prend en charge le remboursement des emprunts liés aux travaux d'immobilisation du restaurant administratif et qu'en conséquence il y a lieu de verser une subvention d'équilibre,

CONSIDERANT que le budget annexe de Fontenay en Scènes, eu égard à son caractère administratif et à sa politique tarifaire sociale, justifie le versement d'une subvention nécessaire à son équilibre,

ENTENDU la présentation du projet de budget primitif 2022,

APRES en avoir débattu,

APRES accord sur les modalités de vote du budget, celui-ci est voté par chapitre,

A LA MAJORITE

Par 35 voix pour :

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ,

Par 6 voix contre :

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI

DECIDE

Délibération n°2022-04-11-F

Budget Ville - Budget primitif 2022

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2022, voté par chapitre, et ses annexes conformément au document réglementaire ci-joint.

Article 2 : d'adopter le versement des subventions aux associations et organismes d'intérêt local de la Ville conformément au tableau annexé au Budget primitif 2022, inscrites au chapitre 65.

Article 3 : d'adopter le montant des adhésions annuelles, les contributions aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et aux autres organismes de regroupement conformément au tableau annexé au Budget primitif 2022, inscrites au chapitre 011.

Article 4 : d'autoriser le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet » conformément aux crédits inscrits au chapitre 65 du Budget primitif 2022.

Article 5 : d'autoriser le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe de Fontenay en Scènes conformément aux crédits inscrits au chapitre 65 du Budget primitif 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **26 AVR. 2022**

Publication
le **26 AVR. 2022**

Notification
le

Certifié exécutoire

Le Maire,

